

Bulletin d'histoire politique

Les Iroquois de Kahnawake et de Kanesatake et les Rébellions de 1837-1838

Matthieu Sossoyan



Volume 12, Number 1, Fall 2003

Les Patriotes de 1837-1838

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060653ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060653ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Sossoyan, M. (2003). Les Iroquois de Kahnawake et de Kanesatake et les Rébellions de 1837-1838. *Bulletin d'histoire politique*, 12(1), 107–115.
<https://doi.org/10.7202/1060653ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2003

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Les Iroquois de Kahnawake et de Kanesatake et les Rébellions de 1837-1838

MATTHIEU SOSSOYAN
M.A. *Anthropologie, Université McGill*

En 1991, l'anthropologue Pierre Trudel a présenté des documents relatifs à la situation des Iroquois de Kahnawake et de Kanesatake lors des Rébellions. Trudel se demanda si en collaborant avec les autorités en 1837-1838, les Iroquois avaient été les alliés de la Grande-Bretagne ou s'ils avaient plutôt défendu leurs propres intérêts¹. Même si le sujet semble vieux, ceux-ci sont parfois « loin d'être épuisés. Des questions qui, les premiers éléments ayant été identifiés et les premières évidences soulignées, obligent à aller plus loin »². Nous avons donc entrepris une analyse des contextes historiques, socio-économiques et politiques entourant les Rébellions telles que vécues à Kahnawake et à Kanesatake. Il nous est apparu que la situation était bien plus complexe qu'elle n'en a l'air. Cette conférence constitue un bref aperçu de ce que nous a révélé cette recherche en archives³. Nous tâcherons essentiellement d'expliquer pourquoi les Iroquois ne se sont pas alliés aux Patriotes tout en soutenant les Britanniques.

À l'aube des Rébellions, Kahnawake dénombre environ 1000 habitants. On le nomme aussi *Sault Saint-Louis*, en relation avec la seigneurie de 40 000 acres dans laquelle le village se trouve depuis qu'elle a été concédée aux Jésuites en 1680. Depuis 1762, le Sault appartient aux Iroquois et un agent doit recueillir les cens et rentes des locataires Blancs. Or les Iroquois ne voient presque jamais cet argent et, de surcroît, les terrains illégalement habités par des Blancs augmentent sans cesse⁴. Pour sa part, la mission de Kanesatake est dirigée par les Sulpiciens. Après avoir vu le jour à Montréal, elle déménage dans la seigneurie des Deux-Montagnes en 1721. Vers 1837, elle a environ 820 habitants⁵.

Vers la fin octobre 1837, les Iroquois ne semblent pas préoccupés par la montée des tensions. Le curé de Kahnawake Joseph Marcoux écrit qu'il juge inutile de leur communiquer le mandement de l'Évêque Lartigue s'opposant à la révolte. Il explique que les Iroquois « ignorent les divisions qui nous affligent » et que le mandement « ne pourra leur être expliqué sans les mettre au fait de l'état de la province, et il est à craindre qu'alors (...) il ne se forme

parmi eux deux partis »⁶. Deux semaines plus tard, Marcoux communique le mandement aux Iroquois de Kahnawake, et l'envoie à Kanesatake. Il écrit qu'au matin du 13 novembre, « il s'est répandu un bruit que les Canadiens de Saint Constant, de la Prairie, et de Châteauguay devaient se rassembler au nombre d'un couple de mille hommes, et venir détruire le village et tuer tous les sauvages »⁷. Les Iroquois et leur curé envoient des chefs à La Prairie rencontrer des Patriotes afin de les avertir qu'une attaque sur le village aurait des conséquences désastreuses⁸. Les Iroquois prennent donc conscience des troubles dans un contexte qui n'inspire pas confiance envers les Patriotes. Les rapports entre Patriotes et Iroquois s'empoisonnent donc rapidement d'une méfiance réciproque. De plus, les gens de Kahnawake deviennent convaincus que les Patriotes désirent les exproprier⁹. Cette idée est basée sur plusieurs années de discordes entourant les propriétés des Iroquois et la coupe illicite de bois par leurs voisins¹⁰. Dans un climat hérissé de rumeurs angoissantes, le curé adopte un rôle primordial en prêchant aux Iroquois que l'Église ne permet « jamais la révolte » et qu'ils doivent, s'ils en sont requis, « défendre leur gouvernement jusqu'à la mort »¹¹. Parallèlement, les autorités ressentent le besoin urgent de consolider une alliance avec les Iroquois, par crainte de les voir se joindre aux « rebelles ». Vers le 20 novembre, le surintendant James Hughes, se rend à Kahnawake et Kanesatake pour rappeler aux Iroquois de bien écouter le Mandement de Lartigue condamnant toute forme de révolte. Il les incite aussi à ignorer les « paroles d'oiseaux noirs » qui les invitent à s'allier aux Patriotes. Il conclut ses rencontres en distribuant des couvertures, un geste symbolique qui a pour but d'entériner une alliance militaire datant de 1760, et régulièrement alimentée jusqu'en 1812¹².

Le 30 novembre, 250 Patriotes mobilisés par Amury Girod et Jean-Olivier Chénier se rendent à Oka afin de s'emparer d'armes. Sachant que les Iroquois de Kanesatake possèdent des fusils et deux canons, les Patriotes décident de s'y rendre. Girod rencontre un chef et engage cette conversation avec lui :

Girod: Frère, vous rappelez-vous, ou votre père ou votre grand-père ne vous a-t-il pas dit que vous apparteniez autrefois au royaume de la France ?

Le Chef: J'ai vu les Français au temps de ma jeunesse.

Girod: Étiez-vous heureux sous le gouvernement ?

Le Chef: Notre père, le roi de France, était un bon père.

Girod: Êtes-vous aussi heureux sous le gouvernement des Anglais que vous l'avez été sous celui des Français ?

Le Chef: Je ne voudrais pas dire cela. (...)

Girod: Les Indiens sont-ils dans l'intention de s'unir avec les Anglais protestants contre les Canadiens catholiques ?

Le Chef: Notre esprit n'est pas uni par un lien avec les protestants.

Girod: N'aimeriez-vous pas mieux être considérés par les Canadiens comme leurs égaux que par les Anglais comme leurs esclaves ?

Le Chef: Nous souhaitons rester comme nous sommes. (...)

Girod: Vous avez reçu des armes des Anglais pour vous battre contre nous.

Le Chef: Nous avons à peine reçu ce qu'ils nous devaient. Nous avons deux canons dont nous nous servons au moment de la procession (Fête Dieu).

Girod: Voulez-vous nous les vendre ?

Le Chef: Nous ne voulons pas les vendre. Quand la tempête faisant soulever l'eau du lac et que le vent sifflait sur les vagues nous entendîmes une voix qui disait : « *Ton frère le Canadien viendra par-dessus les montagnes et t'enlèvera ta propriété*, et je dis à la voix, je ne veux pas croire que mon frère cherche à me faire aucun mal » (...)

Girod: Votre frère ne veut pas vous enlever ce qui vous appartient, mais (voulez-vous) nous vendre votre canon ?

Le Chef: Ne parlez plus de cela, c'est une douleur pour moi d'en entendre parler.

Girod: Et si mon ennemi vous oblige à vous en servir contre moi ?

Le Chef: Frère, *je ne veux pas intervenir dans la dispute entre vous et votre père. Défendez vos droits et quand j'entendrai le tonnerre de vos armes, je regarderai dans mon esprit si je ne suis pas obligé de vous venir en aide. Vous vous êtes comporté comme un homme sage et si vous avez semé du bon grain dans le jardin de votre frère, vous mangerez de son pain avec lui* (nous soulignons)¹³.

François Bertrand, l'interprète de Girod, cite cette conversation comme s'étant « a peu près » déroulée comme ceci :

Girod: Veux-tu être un de nos amis ?

Sauvage: Je veux bien être ton ami mais ne pas remuer.

Girod: Pourquoi ne veux-tu pas remuer ?

Sauvage: Vous autres êtes mes frères mais j'ai un père (voulant dire le Roi) je vous aime bien mais j'aime mieux mon père (...).

Girod: Veux-tu nous prêter les canons que vous avez (...)?

Sauvage: Nous n'en avons qu'un que notre père nous a donné pour s'en servir dans des fêtes, je ne veux point le prêter. (...)

Girod: Tu est bon père, j'en convient (sic) *mais il a de mauvais sujets qui te trichent sur les couvertes et les présents.*

Sauvage: Je suis content de ce que mon père me donne.

Girod: Ne serais-tu pas plus content d'être avec nous ? Si tu nous joignais nous te donnerions du terrain.

Sauvage: Je suis bien comme je suis, je ne veux point de changement (nous soulignons)¹⁴.

Un troisième récit précise que le chef iroquois qui rencontre Girod se nomme Onarahison. De plus, il n'y aurait que seize hommes au village, les autres étant partis à la chasse hivernale. Lorsque les Patriotes demandent à Onarahison de ne pas céder ses armes aux Britanniques, il aurait répondu : « Ne revenez pas ici pour faire peur à nos femmes et enfants ; nous n'avons pas de troubles avec vous et vous n'avez rien à faire ici. Nous sommes des Indiens. Si vous les Blancs avez des difficultés entre vous, réglez les entre vous ». Sur ce, les Patriotes répliquent : « Si vous restez tranquilles chez vous, nous vous laisserons en paix ». Onarahison de rétorquer : « Je ne peux rien vous promettre ; mes mains sont liées. Je suis sous la loi de mon Père Britannique et du Conseil des Sept Feux, Kahnawake ; tout ce qui se passe doit se décider là-bas »¹⁵. En somme, le chef déclare qu'il préfère rester neutre et souverain. Il fait référence à la *Fédération des Sept-Feux*, un pacte fédératif liant les Amérindiens du Bas-Canada et dont le chef-lieu est Kahnawake¹⁶. Il souligne aussi l'existence d'une alliance entre Iroquois et Britanniques, telle que renforcée par Hughes une semaine auparavant. D'ailleurs, le lendemain, les Iroquois de Kanesatake donnent leur canon aux loyalistes de St. Andrews¹⁷. Parallèlement, Girod fait allusion à des frustrations que les Iroquois ont envers le gouvernement. En effet, depuis la fin de la guerre de 1812, la traite des fourrures diminue en importance au Bas-Canada. Or la place que les Amérindiens occupent en tant qu'alliés commerciaux et militaires est remise en question. Les autorités songent à éliminer les cadeaux annuels qui leur sont distribués, une tradition qui date du Régime français. Girod dispose donc d'un argument puissant lui permettant d'obtenir le soutien des Iroquois. Malheureusement, les Iroquois craignent de se faire attaquer et exproprier par les « Gens de Papineau »¹⁸. À leurs yeux, cette menace semble confirmée après l'incursion patriote à Kanesatake, puisqu'une rumeur plonge Kahnawake dans l'épouvante, selon laquelle les hommes de Girod ont obtenu trois canons suite à une bataille sanglante¹⁹.

Le 13 décembre 1837, la région de Montréal incluant Kahnawake est secouée par une rumeur, selon laquelle des Patriotes se dirigent vers Lachine pour y piller des armes²⁰. Le Colonel Wilgress dépêche un message à Kahnawake afin d'exiger l'assistance des Iroquois. Après quelques hésitations, 120 Iroquois, dont 80 sont sans armes, se rendent à Lachine²¹. Après plus d'un mois de rumeurs et de menaces, les Iroquois voient enfin le

moment venu pour riposter à ceux qui semblent les menacer. Or la rumeur s'avère fausse. Avec la fin temporaire des hostilités, les Iroquois retrouvent leur vie quotidienne, sans toutefois oublier leur méfiance envers les Patriotes.

En 1838, plusieurs se regroupent pour organiser une seconde rébellion. Le 28 février, Robert Nelson proclame une Déclaration d'Indépendance, dont l'Article 3 précise que « les Sauvages ne seront plus soumis à aucune disqualification civile, mais jouiront des mêmes droits que tous les autres citoyens »²². Les Iroquois, dont la plupart sont partis à la chasse, ne réagissent pas à cette proclamation. Dans la nuit du 3 au 4 novembre, les Patriotes de Châteauguay décident de se rendre à Kahnawake pour obtenir des armes et se protéger des rumeurs folles circulant que « les sauvages viennent »²³. L'expédition est menée par Joseph-Narcisse Cardinal, Joseph Duquet et François-Maurice Lepailleur²⁴. Vers sept heures, une centaine de Patriotes arrivent à proximité du village et de la chapelle Saint-Jean-Baptiste. Ils envoient Cardinal, Duquet ainsi que Joseph Meloche, Ignace Giasson et Narcisse Bruyère rencontrer des Iroquois qu'ils connaissent déjà afin de procéder à des pourparlers dans le but d'obtenir des armes. Mais Giasson alerte discrètement un habitant de Kahnawake nommé George de Lorimier. Giasson est l'oncle de Marie-Louise McComber, l'épouse de George de Lorimier. Ce dernier est un cousin métis du Chevalier de Lorimier. Quelques minutes plus tard, Cardinal entre chez de Lorimier, qu'il connaît bien, et déclare qu'il veut discuter avec les chefs dans le but d'obtenir des armes. Il se fait répondre que les Iroquois ne possèdent que 30 fusils et que l'expédition patriote n'en vaut pas la peine. Cardinal s'impatiente et menace de Lorimier : « nous avons 150 hommes cachés dans les bois. Si les Indiens abandonnent leurs armes, nous leurs ferons aucun mal et nous leur permettrons de garder leur seigneurie »²⁵.

Une rumeur qu'une centaine d'hommes armés sont cachés près du village se propage rapidement. Face à un attroupement que l'on croit être bien armé et volumineux, il est normal que les Iroquois se soient sentis vulnérables. Un chef annonce qu'une femme a vu des gens armés près du village. Jacques Teronhiahère est envoyé à cheval pour confirmer ces propos²⁶. Selon le curé, « une femme qui cherchait sa vache dans le bois (...) rapporte qu'elle a vu (...) une masse compacte d'hommes armés, qui lui a paru être de plusieurs cents »²⁷. Le surintendant Hughes confirme que c'est Marie Kawanoron, l'épouse du chef de guerre Pierre Tekenihatie, qui a vu les Patriotes²⁸. Pendant que Cardinal, Duquet, Bruyère et Meloche se sauvent, George de Lorimier avise le curé, puis fait un appel afin de rassembler les 40 hommes étant restés au village pour l'hiver²⁹. On en profite pour renvoyer chez lui un enfant armé d'une lance voulant aller au-devant des Patriotes.

Les Iroquois envoient une dizaine de parlementaires non armés, dont George de Lorimier, Jacques Teronhiahère et le chef de guerre Ignace Kaneratahère Delisle. Ceux-ci se présentent « au-devant de Maurice Lepaillieur, près de la chapelle (...) en haut du village »³⁰. Suite à des salutations hésitantes, Teronhiahère et Lepaillieur en viennent aux coups et le Patriote se fait enlever son pistolet. Dès lors, près de 100 hommes sortent des bois en s'avancant sur les Iroquois. Lepaillieur leur ordonne de ne pas tirer, puis redemande aux Iroquois s'il peut obtenir des armes. On lui répond qu'un tel emprunt n'est possible qu'en rencontrant les chefs. Aussitôt que Lepaillieur et ses hommes arrivent dans le village, une trentaine d'Iroquois encerclent les Patriotes, puis les désarment³¹. S'identifiant en tant que « Indien » et discernant les Patriotes en tant que « Français » et « Canadiens », Teronhiahère a plus tard expliqué que son objectif « était de les amener au village et les faire prisonniers puisque nous ne pouvions pas accomplir cette tâche là où nous étions »³². Suite au départ sans résistance des 64 premiers Patriotes vers Montréal, les Iroquois trouvent onze autres individus, dont Cardinal, Duquet et Bruyère. En tout, 75 personnes sont appréhendées.

Par la suite, l'atmosphère au village demeure tendue, même pendant la messe, « à laquelle ont assisté les sauvages, tous armés (...) des sentinelles ayant été placées (...) à toutes les issues du bois ». À seize heures, une autre rumeur se propage selon laquelle les Patriotes reviennent « avec des canons. Tous les hommes sont partis armés, pour les rencontrer; et les femmes de s'embarquer dans les canots, bateaux etc., pour traverser à Lachine »³³. Le lendemain, une nouvelle alerte se fait entendre, selon laquelle « mille hommes venaient et ne devaient faire grâce ni aux femmes, ni aux enfants ni même aux chiens, mais tout tuer et détruire »³⁴. Le 6 novembre, le surintendant Hughes se rend à Kahnawake pour y distribuer 160 fusils, des souliers et des capots, et faire rassembler les hommes étant partis à la chasse³⁵. Près de 100 soldats sont ensuite cantonnés à Kahnawake afin de procéder à des patrouilles et à des arrestations. Le 11 novembre, on ordonne aux soldats campés à Lachine et à Kahnawake de marcher sur Châteauguay. Près de 200 Iroquois « armés de pied en cap, barbouillés de rouge et de noir »³⁶ sont rattachés au 7^e Régiment de Hussars. À l'exemple des soldats, plusieurs Iroquois procèdent au pillage. Le curé Marcoux condamne ces actes et encourage, avec succès, le retour de biens volés. Après la fin des hostilités, les Iroquois apprennent que Cardinal et Duquet sont condamnés à mort. Songeant à leurs rapports à long terme avec leurs voisins, les Iroquois acheminent une pétition à Colborne afin de le convaincre que les pendaisons ordonnées par la cour martiale sont injustes et que les Patriotes ne leur ont

fait aucun mal³⁷. Malgré cela, Cardinal et Duquet sont pendus le 21 décembre 1838, et Lepailleur est déporté en Australie.

En 1837-1838, les Iroquois de Kahnawake et de Kanesatake ont tenu un discours de neutralité tout en collaborant avec les Britanniques. Or il est important de ne pas considérer le geste des Iroquois comme une « trahison » envers les Patriotes, ou comme un acte de loyauté aveugle envers la Couronne. Indubitablement, le comportement des Iroquois s'explique en partie par une alliance militaire de longue date avec le gouvernement. Pour sa part, le curé Marcoux semble avoir adopté un rôle clé dans la formation de l'opinion politique des Iroquois. Il est aussi possible de spéculer que la menace coloniale d'éliminer les cadeaux annuels aurait influencé l'apparition d'une loyauté « stratégique » de la part des Iroquois afin de défendre leurs intérêts. En habiles diplomates, les 23 chefs de Kahnawake et de Kanesatake pétitionnent d'ailleurs le Gouverneur Colborne quelques années après les troubles pour exiger les services d'un « médecin salarié » en soulignant qu'ils ont « montré leur dévouement au Gouvernement de Sa Majesté, nommément dans les deux Guerres avec les États-Unis, et encore récemment pendant les dernières Rébellions »³⁸.

Enfin, il faut tenir compte de la nature des rapports entre Iroquois et Patriotes, ainsi que des perceptions que les Iroquois ont développées sur les événements se déroulant dans les campagnes environnantes et dans leurs propres villages. Dans un climat de discordes continues relatives à la terre et de rumeurs angoissantes, le péril de se faire exproprier, qu'il soit réel ou exagéré, a joué un rôle important dans le façonnement d'attitudes et des gestes qui en découlent. Dans ce contexte, les Iroquois de Kahnawake ont fait revivre une partie de leurs traditions martiales, comme pour se distinguer symboliquement des combattants d'origine européenne. Peut-être ont-ils profité des Rébellions pour rappeler aux autorités coloniales, aux Patriotes et à leurs voisins « Canadiens » que leur identité collective distincte existe toujours et qu'ils n'ont nullement l'intention de se laisser assimiler et exproprier. Face à cela, il semble difficile d'affirmer que les Iroquois ont simplement été loyaux envers la Couronne. Conséquemment, nous aimerions suggérer l'idée que les Iroquois ont décidé d'intervenir en 1837-1838 non seulement dans le respect de rapports diplomatiques avec les Britanniques, mais aussi afin de défendre leurs terres et leurs vies, tout en exprimant unanimement leur identité culturelle.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Pierre Trudel (dir.), « Les Mohawks et les Patriotes de 1837-38 », *Recherches amérindiennes au Québec*, 1991, vol. 21, no. 1-2, p. 79-86.

2. Jean-Paul Bernard: « En guise de conclusion », dans J.-P. Bernard (dir.), *Les rébellions de 1837-1838. Les Patriotes dans la mémoire collective et chez les historiens*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 340.
3. Matthieu Sossoyan, *The Kahnawake Iroquois and the Lower-Canadian Rebellions, 1837-1838*, Université McGill, Département d'Anthropologie, mémoire de maîtrise, 1999; Matthieu Sossoyan: « The Kahnawake Mohawks and the Patriots of 1837-38 », *The Eastern Door*, vol. 8, no. 39, 20 octobre 1999, p. 17-20.
4. Archives Nationales du Canada (A.N.C.), RG8, vol. 269, p. 346, *Tableau approximatif de la superficie des terres concédées dans la Seigneurie du Sault St. Louis et des cens et rentes qu'elle produit*, N. Doucet, 14 avril 1830.
5. Grande Bretagne, *Correspondence Returns and other Papers Relating to Canada and to the Indian Problem Therein, 1839*, Shannon, Irish University Press, 1969, p. 36.
6. Archives du Diocèse de Saint-Jean-de-Québec-à-Longueuil, dossier 3A (A.D.S.J.Q.L.), Marcoux à Lartigue, 29 octobre 1837.
7. A.D.S.J.Q.L., Marcoux à Lartigue, 13 novembre 1837.
8. Archives de l'Archidiocèse de Québec, dossier 26 CP, vol. D (A.A.Q.), Marcoux à Turgeon, 21 juin 1838.
9. A.D.S.J.Q.L., Marcoux à Lartigue, 13 novembre 1837.
10. Matthieu Sossoyan, *The Kahnawake Iroquois and the Lower-Canadian Rebellions*, 1999. Voir aussi Allan Greer, *The Patriots and the People: The Rebellion of 1837 in Rural Lower Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1993.
11. A.D.S.J.Q.L., Marcoux à Lartigue, 13 novembre 1837.
12. A.N.C., RG10, vol. 94, p. 38813-6, Hughes à Napier, 22 novembre 1837; voir aussi Denys Delâge et Jean-Pierre Sawaya, *Les Traités des Sept-Feux avec les Britanniques. Droits et pièges d'un héritage colonial au Québec*, Québec, Septentrion, 2001.
13. Amury Girod, « Journal tenu par Feu Amury Girod », *Archives Publiques pour l'année 1923, 14 George V, A. 1924*, Ottawa, F.A. Acland, 1926, p. 413-16.
14. A.N.Q.M., « Documents relatifs aux événements de 1837-1838 », Fonds Ministère de la justice, M-165-2, no. 736, examen volontaire de François Bertrand, 31 janvier 1838.
15. A.N.C., RG10, vol. 94, p. 38822-5, Hughes à Napier, 5 décembre 1837.
16. Voir Jean-Pierre Sawaya, *La Fédération des Sept Feux de la vallée du Saint-Laurent, XVIIe-XIXe siècle*, Québec, Septentrion, 1998.
17. Allan Greer, *The Patriots and the People*, 1993, p. 321.
18. A.N.C., RG10, vol. 94, p. 38811, Hughes à Napier, 25 novembre 1837.
19. A.N.C., RG10, vol. 94, p. 38822, Hughes à Napier, 5 décembre 1837.
20. Elinor Kyte Senior, *Habits rouges et patriotes*. Montréal, VLB Éditeur, 1997.
21. A.N.C., RG10, vol. 94, p. 38851, Hughes à Napier, 14 décembre 1837.
22. Jean-Paul Bernard, *Assemblées publiques, résolutions et déclarations de 1837-1838*,

Montréal, VLB, 1988, p. 302.

23. Allan Greer, *The Patriots and the People*, p. 348.

24. Francine Parent, *Les Patriotes de Châteauguay (1838)*, Université de Montréal, Département d'histoire, mémoire de maîtrise, 1984.

25. A.N.Q.M. 1837-1838, déposition no. 2407. Voir aussi Sossoyan, *The Kahnawake Iroquois and ...*, 1999.

26. *A Student at Law : Trial of Joseph N. Cardinal and Others To Which are Added the Argumentative Petition in Favour of the Prisoners*, Montréal, John Lovell, 1839, p. 40.

27. A.A.Q., Marcoux à Turgeon, 7 novembre 1838.

28. A.N.C., RG10, vol. 97, p. 40210, Hughes à Napier, 7 juin 1839.

29. Grande Bretagne, *Report of the State Trials, before A General Court Martial held at Montreal in 1838-39*, Montréal, Armour and Ramsay, 1839, p. 32-4.

30. A.N.Q.M. 1837-1838, déposition no. 2305.

31. *Montreal Daily Star*, 15 décembre 1888, p. 1-2.

32. Grande Bretagne, *Report of the State Trials*, 1839, p. 30-35 et 47.

33. A.D.S.J.Q.L., Marcoux à Lartigue, 4 novembre 1838.

34. A.A.Q., Marcoux à Turgeon, 7 novembre 1838.

35. A.N.C., RG10, vol. 96, p. 39772-3, Hughes à Napier, 17 novembre 1838.

36. A.A.Q., Marcoux à Turgeon, 16 novembre 1838.

37. Cette pétition est citée dans Donald McLeod, *A brief review of the settlement of Upper Canada by the U. E. Loyalists and Scotch Highlanders, in 1783 ; And of the grievances which compelled the Canadas to have recourse to arms in defence of their rights and liberties*. Cleveland, F.B. Penniman, 1841, p. 281-2.

38. A.N.C., RG10, vol. 98, p. 40380, M. Tekanasontie *et al.* à Colborne, 14 novembre 1840.